

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU Erreur ! Aucune variable de document fournie.

17506/ 11597

ERREUR ! AUCUNE VARIABLE DE DOCUMENT FOURNIE.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Ainsi dans le cadre de l'opération « Marseille - Aménagement Cours Gouffé », la Métropole envisage l'aménagement du Cours Gouffé avec une organisation des circulations, des stationnements et des cheminements de piétons, et ce dans le cadre d'une sécurité accrue des usagers.

Le coût du projet pouvant être subventionné s'élève à 1 650 000 euros HT.

L'opération visée n°2018100800, a été créée pour un montant initial de 2 000 000,00 euros TTC par délibération n°VOI 006-3375/17/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence en date du 14 décembre 2017.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.